

DIRECTIVES DE L'EXPO 2005  
A L'INTENTION  
DES PARTICIPANTS OFFICIELS

GL10-3

Directives relatives au nettoyage  
et au traitement des ordures  
par les participants officiels

(août 2004)



L'Association japonaise pour l'Exposition  
Internationale de 2005

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives aux aménagements sur les constructions modulaires allouées aux participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

#### Official Participation Group

Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

|           |                                                                             |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Adresse : | Iino Building 7F<br>2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku<br>Tokyo 100-0011 Japon |
| E-mail :  | <a href="mailto:ofipat@expo2005.or.jp">ofipat@expo2005.or.jp</a>            |
| Tél. :    | +81-3-5521-1612                                                             |
| Fax. :    | +81-3-5521-1613                                                             |

## Sommaire

|      |                                                                                            |      |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| I.   | Répartition des responsabilités pour l'entretien du site et pour le traitement des ordures | p.2  |
| II.  | Traitement des ordures                                                                     | p.3  |
| III. | Sacs-poubelles et bacs-poubelles roulants                                                  | p.6  |
|      | Tableau 1 : Comment trier et jeter les ordures?                                            | p.8  |
|      | Tableau 2 : Comment trier et jeter les ordures?                                            | p.9  |
|      | Tableau 3 : Comment trier et jeter les ordures?                                            | p.10 |
|      | Plan 1 : Emplacements des locaux-poubelles (points de collecte)                            | p.11 |
| IV.  | Démarches à accomplir et formulaires à remplir                                             | p.12 |
| 1.   | Demande d'achat de sacs-poubelles                                                          | p.13 |
| 2.   | Demande d'allocation de bacs roulants pour ordures ménagères putrescibles                  | p.14 |
| V.   | Transport et traitement des ordures ménagères putrescibles                                 | p.15 |

Les participants officiels (ci-après dénommés "les participants") sont priés d'adopter les mesures énumérées ci-après afin d'assurer le nettoyage des pavillons modulaires qui leur ont été attribués et de leur environnement immédiat, ainsi que le traitement des ordures engendrées par leurs activités dans ces espaces pendant toute la durée de l'Exposition Internationale de 2005, Aichi, Japon (ci-après dénommée "l'EXPO 2005 AICHI"), organisée par l'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 (ci-après dénommée "l'Organisateur").

## **I. Répartition des responsabilités pour l'entretien du site et pour le traitement des ordures**

Les responsabilités pour l'entretien du site et pour le traitement des ordures sur le site de l'EXPO 2005 AICHI (ci-après dénommé "le site") sont réparties entre l'Organisateur et les participants comme suit :

| Tâche                                             | Participants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Organisateur                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nettoyage et entretien du site                    | Nettoyage et entretien de l'espace sous la responsabilité du participant <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                                                                                                              | Entretien et nettoyage des espaces communs gérés par l'Organisateur                                                                                                                                                        |
| Installation et gestion de poubelles en extérieur | Installation de poubelles sur l'espace sous la responsabilité du participant, qu'il devra entretenir et gérer.                                                                                                                                                                                                                       | Installation de poubelles en nombre suffisant sur les espaces communs gérés par l'Organisateur, qu'il devra entretenir et gérer.                                                                                           |
| Collecte et transport des ordures sur le site     | Tri sélectif des ordures dans des sacs-poubelles différents selon les catégories définies par l'Organisateur, transport de ces sacs-poubelles jusqu'à un point de collecte (local-poubelles) <sup>(2)</sup> indiqué par l'Organisateur.<br>Traitement des ordures qui ne correspondent à aucune catégorie définie par l'Organisateur | Installation, entretien et gestion de plusieurs points de collecte des ordures (locaux-poubelles) <sup>(2)</sup> sur le site.<br>Collecte et transport des ordures jetées sur les espaces communs gérés par l'Organisateur |
| Transport hors du site des ordures                | Transport hors du site jusqu'aux déchetteries agréées pour le traitement des ordures n'entrant dans aucune des catégories définies par l'Organisateur (cf. GL4-6-1 Directives concernant les mesures de protection de l'environnement à respecter par les participants officiels pendant l'EXPO 2005 AICHI)                          | Transport hors du site jusqu'aux déchetteries agréées.                                                                                                                                                                     |

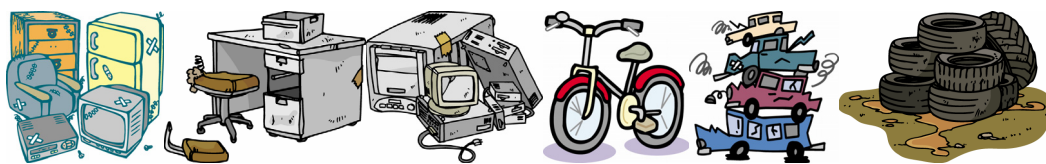
(1) L'espace sous la responsabilité du participant comprend :

- le pavillon, les ouvrages ainsi que tous les équipements et terrains attenants au pavillon et aux ouvrages en question, qui sont gérés par le participant.

- l'espace occupé par le participant, l'espace d'attente des visiteurs devant le pavillon et les espaces que le participant est autorisé par l'Organisateur à utiliser (notamment les espaces destinés au stockage ou à tout autre usage administratif ou professionnel).
- (2) Le local-poubelles signifie une des zones d'entreposage provisoire des ordures sur le site, avant d'être transportées vers le centre de tri (endroit sur le site où les déchets sont transportés pour être triés en catégories permettant un traitement selon le principe des 3R (réduire, réutiliser, recycler), et à partir duquel ils seront acheminés hors du site vers des déchetteries hors du site pour subir leur traitement ultime). L'Organisateur installera un local-poubelles à proximité de chaque "Global Common".

## II. Traitement des ordures

1. Les ordures produites sur le site doivent être triées conformément à la classification et à la méthode indiquées dans les tableaux "Comment trier et jeter les ordures?" (Tableaux 1 à 3, p. 8-10), puis mises dans des sacs-poubelles de couleurs différentes selon leur contenu, et enfin transportées jusqu'au local-poubelles le plus proche (cf. cartes des emplacements p. 11).
  2. Les huiles de cuisine usagées et le polystyrène expansé devront être repris, dans la mesure du possible, par les fournisseurs de ces matériaux, sous la responsabilité et à la charge du participant.
  3. Déchets qui ne peuvent être jetés sur le site  
Les déchets énumérés ci-après ne peuvent être jetés sur le site de l'EXPO 2005 AICHI. Ils devront être soit réexportés vers le pays du participant, soit traités par des entreprises spécialisées dans le traitement de déchets (veuillez vous renseigner auprès du Centre de gestion et d'entretien du site de l'Organisateur).
- (1) Produits électroménagers, mobilier, literie, équipements, bicyclettes, deux-roues motorisés, véhicules automobiles, encombrants, pneumatiques



- (2) Matériaux de construction pour aménagements intérieurs, emballages et matériaux de construction provenant de travaux d'aménagements de rénovation intérieure ou extérieure



(3) Produits dangereux

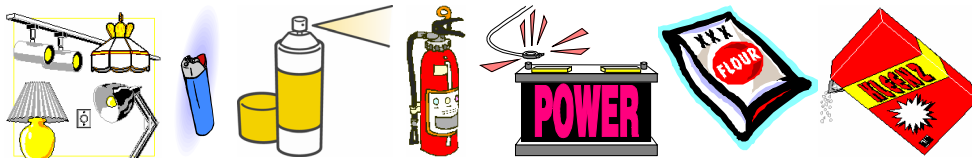
1) Piles sèches (toutes catégories)

Piles-boutons, piles nickel-cadmium, piles nickel-métal hydrure, piles au lithium



2) Autres produits dangereux

Tubes fluorescents ("tubes au néon"), briquets jetables, aérosols, cartouches de gaz comprimé pour réchaud, extincteurs d'incendie, batteries et accumulateurs, poudres inflammables en quantité importante (farine de blé, farine de riz, détergent en poudre, etc.)



(4) Déchets d'activités de soins



(5) Excréments et cadavres d'animaux

4. Fermer solidement les sacs de façon à ce que le contenu ne risque pas de se déverser par l'ouverture.
5. Avant de les jeter, les ordures ménagères de cuisine doivent être bien égouttées de toute l'eau qu'elle peuvent contenir. **Veuillez vous référer aux explications données p. 15-17 pour le traitement des ordures ménagères putrescibles.**
6. Les éclats et tessons de verre ou de porcelaine (provenant de bris de verres, de vaisselle, etc.) doivent être jetés avec les précautions qui s'imposent pour éviter tout accident : cette manutention relève de l'entière responsabilité du participant.
7. Il est interdit de jeter des récipients contenant des substances liquides autres que certains produits dangereux ou que des huiles de cuisine usagées pour lesquels un traitement adéquat est exigé.

8. Il est interdit de procéder à l'incinération, à l'enfouissement ou au rejet illégal de déchets sur le site de l'EXPO 2005 AICHI.
9. Notes :
  - (1) Tous les produits importés au Japon libres de droits de douane doivent être réexportés vers leur pays d'origine. Si un participant désire en disposer au Japon comme déchet, il devra au préalable se concerter avec l'Organisateur pour décider des modalités concrètes à adopter pour le traitement de ces déchets.
  - (2) Pour cause de risques infectieux, les déchets d'activités de soins doivent être triés, ramassés et traités séparément par des entreprises spécialisées dans le traitement de tels déchets (veuillez vous renseigner auprès du Centre de gestion et d'entretien du site de l'Organisateur).
10. Ci-après sont indiqués les horaires d'ouverture des locaux-poubelles et les modalités de dépôt des ordures dans ces locaux.

(1) Horaires autorisés de dépôt des ordures

Les participants officiels devront apporter leurs ordures jusqu'à un local-poubelles pendant les horaires suivants :

| Période                     | Aire de Nagakute |
|-----------------------------|------------------|
| du 25 mars au 25 avril      | 10h00~22h00      |
| du 26 avril au 25 septembre | 9h30~22h30       |

\* En cas de transport des déchets vers les locaux-poubelles pendant les horaires d'ouverture de l'EXPO 2005 AICHI au public, les participants sont priés de prendre les précautions nécessaires en terme de sécurité et afin d'éviter l'émission d'effluves nauséabonds.

(2) Modalités de dépôt des ordures

1) Les ordures ménagères putrescibles devront être transportées jusqu'au local-poubelles dans un bac-poubelles roulant (cf.p.6) spécial pour les ordures ménagères. Pour toutes les autres catégories de déchets, les participants pourront utiliser les bacs de transport de leur choix, qu'ils devront se procurer par leurs propres moyens.

2) Veuillez remettre les sacs-poubelles, dont le contenu aura été préalablement trié, au préposé à chaque local-poubelles.

3) Les participants remporteront avec eux le bac-poubelles roulant pour ordures ménagères après en avoir déversé le contenu au local-poubelles. Cependant, les ordures ménagères putrescibles déposées pendant les horaires indiqués ci-dessous devront être remises directement avec les bacs-poubelles roulants au préposé. Les participants devront aller rechercher leurs bacs roulants le lendemain matin.

| Période                     | Aire de Nagakute |
|-----------------------------|------------------|
| du 25 mars au 25 avril      | 21h00~22h00      |
| du 26 avril au 25 septembre | 21h30~22h30      |

N.B. Si le tri sélectif des ordures n'est pas effectué correctement, il pourra être demandé au participant de ramener ses ordures et de recommencer le tri.

### III. Sacs-poubelles et bacs-poubelles roulants

#### 1. Sacs-poubelles

Les participants devront acheter et utiliser les sacs-poubelles indiqués par l'Organisateur. Attention, les sacs-poubelles autres que ceux spécifiés par l'Organisateur ne seront pas acceptés par les préposés aux locaux-poubelles.

Les modalités d'achat des sacs-poubelles autorisés sont indiqués à la p. 12 : vous pouvez vous les procurer soit en remettant le formulaire de la p. 13 (le formulaire est encore à l'étude, il est susceptible d'être modifié) dûment rempli au Centre de gestion et d'entretien du site de l'Organisateur, soit auprès des "convenience stores" présents sur le site de l'EXPO 2005 AICHI.

Ils devraient être mis en vente par paquets de 10 sacs-poubelles d'une même catégorie pour ¥1.050 (prix TTC).

#### 2. Bacs-poubelles roulants

##### (1) Bacs-poubelles roulants pour ordures ménagères putrescibles

Chaque participant se verra en principe allouer un bac-poubelles roulant pour ordures ménagères putrescibles, réservé uniquement au transport de ces déchets.

Cependant, les participants qui prévoient, dans le cadre de leurs activités commerciales, d'ouvrir un restaurant, pourront se voir allouer un nombre plus important de bacs roulants : ils devront cependant en faire la demande auprès de l'Organisateur en indiquant le nombre de bacs désirés et la décision se fera après examen du dossier par l'Organisateur.

Le participant pourra également se procurer des bacs-poubelles roulants pour ordures ménagères putrescibles agréés par l'Organisateur à ses propres frais, s'il considère que le nombre de bacs qui lui a été alloué ne suffit pas à ses besoins.

Les modalités et le formulaire de demande d'allocation des bacs roulants spéciaux pour les ordures ménagères sont décrits à la p. 14. (le formulaire est encore à l'étude, il est susceptible d'être modifié).



Bac-poubelle roulant pour ordures ménagères putrescibles

##### (2) Bacs pour les autres déchets

Les participants devront se procurer à leurs propres frais les bacs nécessaires pour transporter les déchets autres que les ordures ménagères putrescibles.

Nous informons cependant les participants qu'il existe des chariots avec bacs pliants, faciles à ranger et pratiques pour le transport de différents matériaux. Les participants désireux d'acheter ces chariots sont priés de s'adresser au Centre de gestion et d'entretien qui se chargera de les mettre en contact avec

les fournisseurs de ces bacs. Les tarifs sont actuellement en cours de négociation.

Chariot équipé d'un bac pliant

**Bac plié**



**Bac déplié**



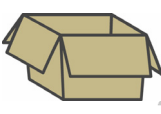
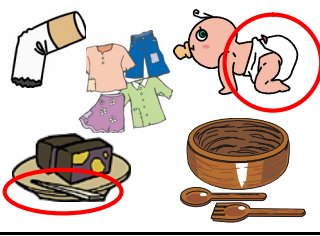
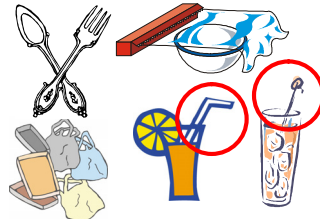
Tableau 1 : Comment trier et jeter les ordures?

| No. | Catégorie                                                                             |                                                                    | Comment jeter? |                                                                       | Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     |                                                                                       |                                                                    | dans des sacs  | autres façons : ficelle, etc.                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1   | Ordures ménagères putrescibles                                                        |                                                                    | A2<br>A3       | Mettre les sacs dans les bacs-poubelles spéciaux pour les transporter | - Attention à ne pas y mélanger d'autres déchets que les ordures ménagères putrescibles<br>- Egoutter suffisamment pour évacuer tout liquide.<br>- Sacs A2 à utiliser si les déchets contiennent également des récipients en plastiques biodégradables (qui ne peuvent être traités dans les installations de valorisation énergétique des déchets par méthanisation sur le site)<br>- Sacs A3 à utiliser si les déchets ne contiennent que des ordures ménagères putrescibles |
| 2   | Baguettes jetables (en bois)                                                          |                                                                    | B              |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 3   | Verre                                                                                 |                                                                    | C              |                                                                       | Vider le contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 4   | Canettes, conserves                                                                   | en aluminium                                                       | D              |                                                                       | Vider le contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 5   |                                                                                       | en acier                                                           | E              |                                                                       | Vider le contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 6   |                                                                                       | boîtes, fûts, jerricanes à usage industriel                        |                |                                                                       | Vider le contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 7   | Huiles de cuisine usagées                                                             |                                                                    |                | Jeter dans des boîtes (fûts) à usage industriel                       | A fermer impérativement avec un couvercle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 8   | Bouteille plastique PET                                                               |                                                                    | F              |                                                                       | Vider le contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 9   | Plastiques                                                                            |                                                                    | G              |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 10  | Polystyrène expansé (PSE)<br>Barquettes en PSE                                        |                                                                    | H              |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 11  | Papier                                                                                | Gobelets en papier, tétra-pack, récipients en papier               | J              |                                                                       | Les mettre dans un sac-poubelle après les avoir écrasés pour en réduire le volume                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 12  |                                                                                       | Cartons                                                            |                | Attacher avec de la ficelle                                           | Faire des nœuds solides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 13  |                                                                                       | Journaux, prospectus insérés dans les journaux                     |                | Attacher avec de la ficelle                                           | Faire des nœuds solides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 14  |                                                                                       | revues, brochures                                                  |                | Attacher avec de la ficelle                                           | Faire des nœuds solides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 15  |                                                                                       | Documents administratifs (imprimés sur des appareils bureautiques) |                | Attacher avec de la ficelle                                           | Faire des nœuds solides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 16  | Déchets combustibles (autres que les catégories 1, 2, 11, 12, 13, 14 et 15 ci-dessus) |                                                                    | L              |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 17  | Déchets incombustibles (autres que les catégories 3 à 10 ci-dessus)                   |                                                                    | M              |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

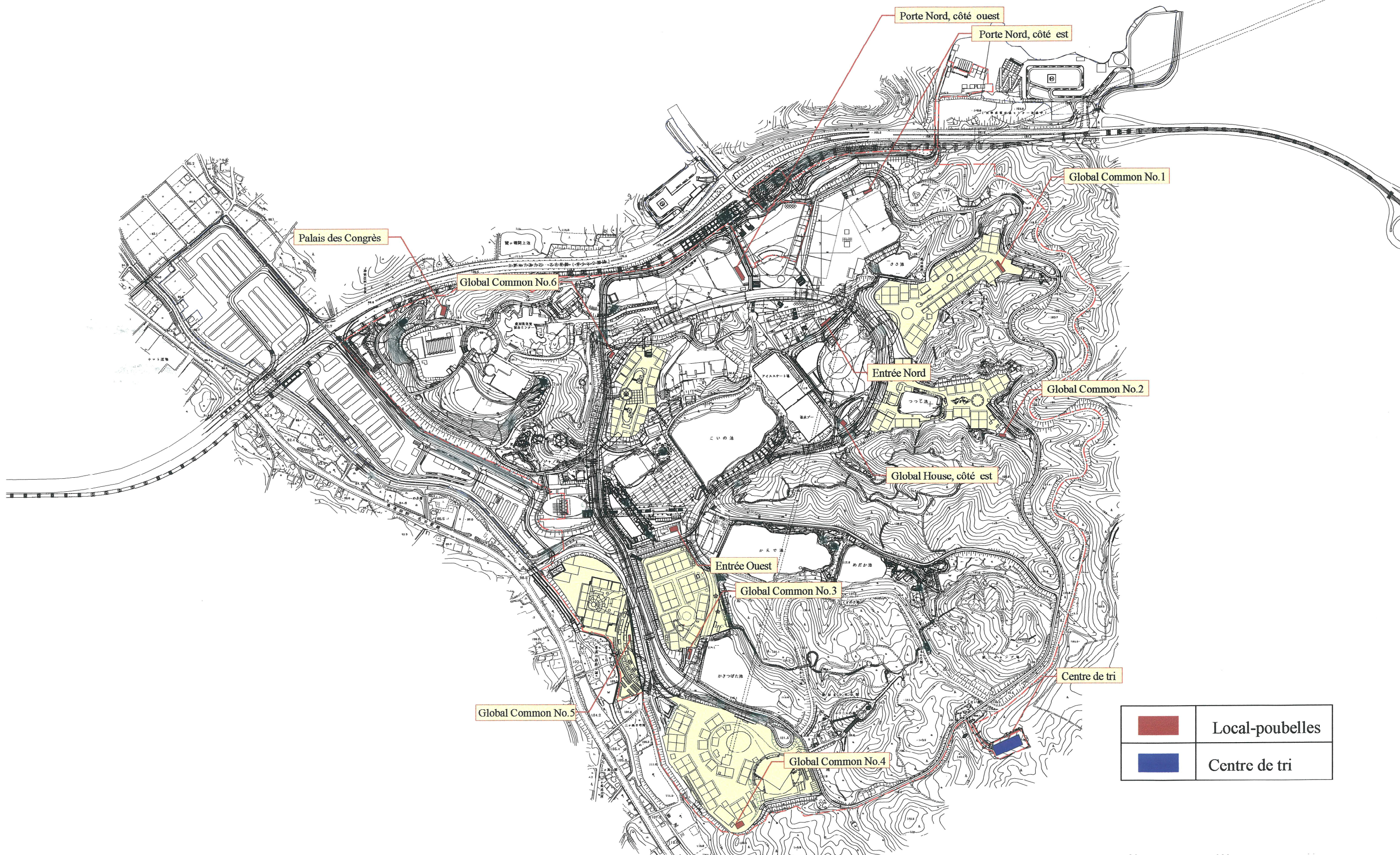
Tableau 2 : Comment trier et jeter les ordures?

| Catégorie |                                | Notes                                       |  |  |
|-----------|--------------------------------|---------------------------------------------|--|--|
| 1         | Ordures ménagères putrescibles |                                             |  |  |
| 2         | Baguettes jetables (en bois)   |                                             |  |  |
| 3         | Verre                          |                                             |  |  |
| 4         | Canettes, conserves            | en aluminium                                |  |  |
| 5         |                                | en acier                                    |  |  |
| 6         |                                | boîtes, fûts, jerricanes à usage industriel |  |  |
| 7         | Huiles de cuisine usagées      |                                             |  |  |
| 8         | Bouteilles plastiques PET      |                                             |  |  |
| 9         | Plastiques                     |                                             |  |  |

Tableau 3 Comment trier et jeter les ordures?

| Catégorie |                        | Notes                                                                             |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                            |
|-----------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10        | Polystyrène expansé    |  |                                                                                        |   |                                                                                                                                                                            |
| 11        | Papier                 | Gobelets en papier, tétra-pack, etc.                                              |                                                                                        |                                                                                       |       |
| 12        |                        | Revue, brochures                                                                  |                                                                                        |                                                                                       |       |
| 13        |                        | Journaux, prospectus insérés dans les journaux                                    |                                                                                        |                                                                                       |       |
| 14        |                        | Documents administratifs                                                          |                                                                                       |                                                                                      |     |
| 15        |                        | Cartons                                                                           |                                                                                      |                                                                                     |   |
| 16        | Déchets combustibles   |                                                                                   |   |                                                                                    |                                                                                                                                                                            |
| 17        | Déchets incombustibles |                                                                                   |   |                                                                                    |                                                                                                                                                                            |

# Emplacements des locaux-poubelles et du centre de tri

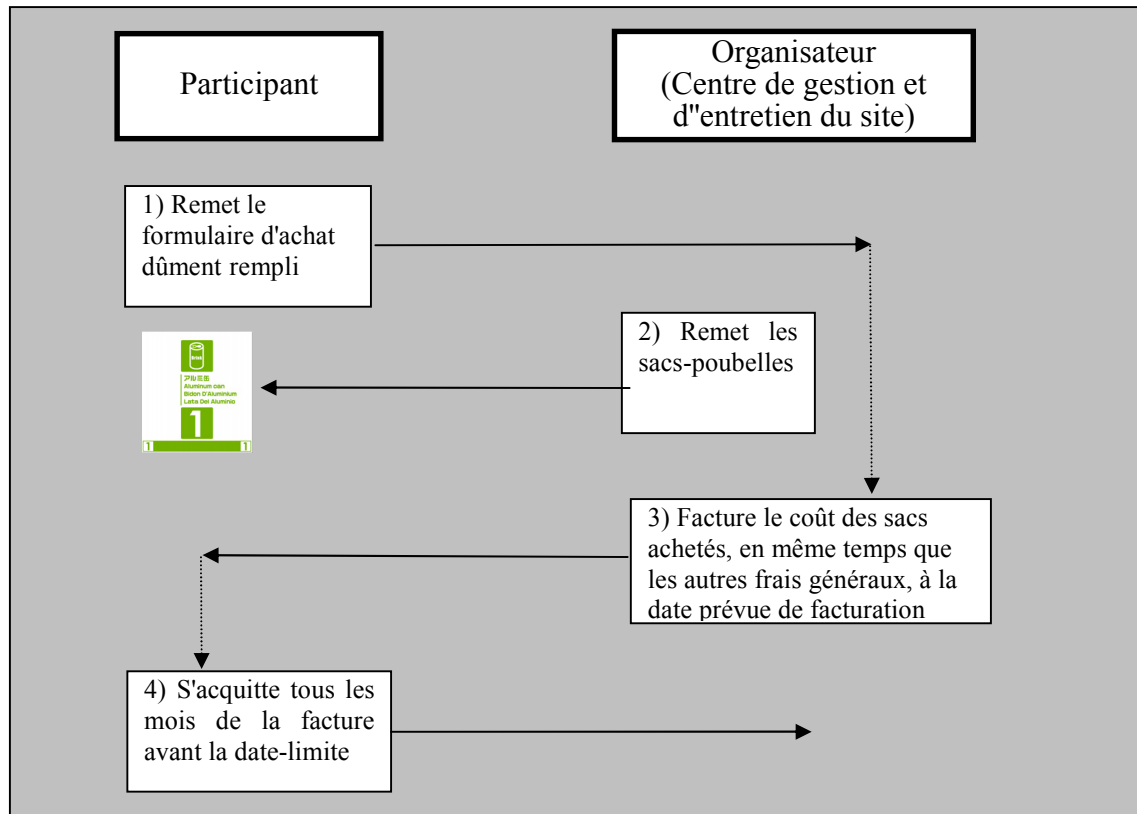


|                                                                                       |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
|  | Local-poubelles |
|  | Centre de tri   |

#### IV. Démarches à accomplir et formulaires à remplir

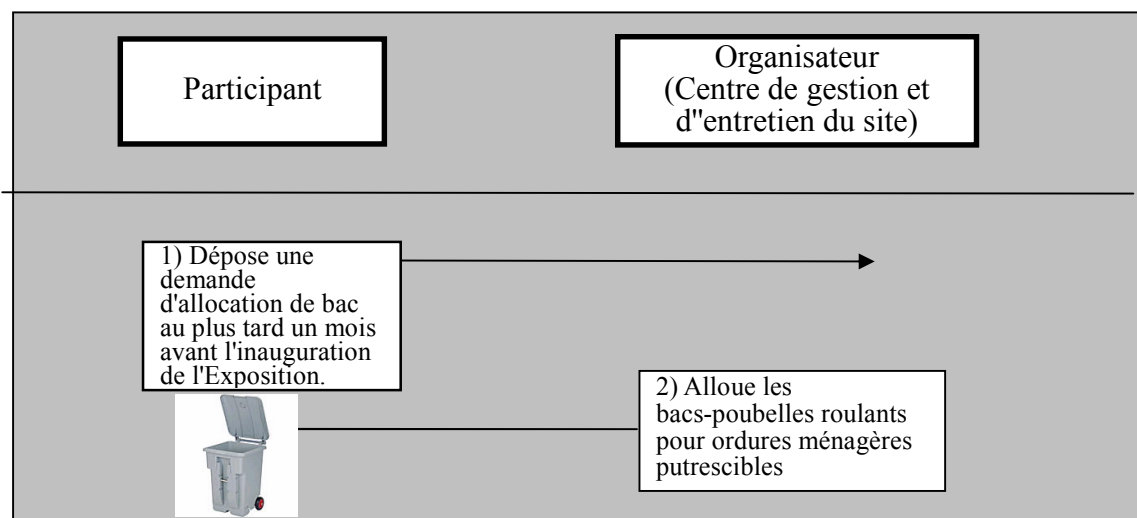
##### 1. Démarches

##### (1) Demande d'achat de sacs-poubelles



\* Le mode de facturation et de paiement est susceptible de changements

##### (2) Demande d'allocation de bacs-poubelles roulants



## 2. Formulaires

### 1) Demande d'achat de sacs-poubelles

#### Demande d'achat de sacs-poubelles

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| Reçu                                          |
| ※No.                                          |
| ※Date : ..... / ..... / .....<br>(AA)(MM)(JJ) |

Cadre réservé à l'Organisateur.

Le ..... / ..... / .....  
(AA)(MM)(JJ)

A l'attention du; Centre de gestion et d'entretien du site Association  
japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Nom du Participant : \_\_\_\_\_

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Par la présente, je dépose une demande d'achat des sacs-poubelles suivants :

#### 1. Type et quantité de sacs-poubelles

| Type        | A2 | A3 | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | Total |
|-------------|----|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-------|
| Nb. de sacs |    |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |       |

NB : Les sacs sont vendus par paquet de 10, quel que soit le type de sac.

#### 2. Prix

Nombre de paquets de 10 sacs    ×    Prix unitaire    =    Prix total  
(                    )                    ×    ¥1.050                    =                    \_\_\_\_\_

2) Demande d'allocation de bacs-poubelles roulants pour ordures ménagères putrescibles

**Demande d'allocation de  
bacs-poubelles roulants pour ordures  
ménagères putrescibles**

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| Reçu                                          |
| ✕No.                                          |
| ✕Date : ..... / ..... / .....<br>(AA)(MM)(JJ) |

Cadre réservé à l'Organisateur

Le ..... / ..... / .....  
(AA)(MM)(JJ)

A l'attention du ; Centre de gestion et d'ent retien du site Association  
japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Nom du Participant : \_\_\_\_\_

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Par la présente, je dépose une demande d'achat des bacs-poubelles roulants pour ordures ménagères putrescibles suivants ;

1. Détail de la demande

|                         |                                                          |            |                                |
|-------------------------|----------------------------------------------------------|------------|--------------------------------|
| ①                       | Demande générale                                         | 1 bac      | Gratuit                        |
| ②                       | Demande de bacs supplémentaires (activités commerciales) | ..... bacs | Alloué après examen du dossier |
| Nombre de bacs au total |                                                          | ..... bacs |                                |

2. Les participants devront remporter les bacs-poubelles roulants pour ordures ménagères putrescibles qui leur auront été alloués gratuitement ou qu'ils auront achetés dans leur pays d'origine.

## V. Transport et traitement des ordures ménagères putrescibles

A l'EXPO 2005 AICHI, dans le cadre de la politique 3R (réduire, réutiliser, recycler), les ordures ménagères putrescibles collectées sur le site seront recyclées en électricité dans les installations de traitement par méthanisation installées dans le bâtiment de gestion du site alloué à l'Organisateur. Pour cela, la coopération des participants sera mise à contribution.

Les participants sont invités à mettre en œuvre les mesures suivantes, au moment de jeter, de transporter et de traiter les ordures ménagères putrescibles produites par les activités dans leurs pavillons.

1. Les ordures ménagères produites quotidiennement par les activités des participants officiels dans leurs pavillons, de même que les déchets provenant des activités commerciales, notamment des cuisines de restaurants (épluchures, restes de repas, produits non vendus, etc.) devront être triées et transportées selon les règles indiquées aux paragraphes 2. et 3. plus loin.
  - (1) A la fin de chaque journée, trier les sacs-poubelles destinés à recevoir les ordures ménagères putrescibles (catégorie A3 en vente auprès du Centre de gestion et d'entretien du site ou auprès des "convenience stores" présents sur le site) et fermer solidement les sacs pour que le contenu ne risque pas de se déverser. N'utiliser qu'une seule épaisseur de sac-poubelle, éviter de regrouper plusieurs sacs-poubelles dans un même sac-poubelle.



- (2) Mettre les sacs-poubelles triés conformément aux indications à l'alinéa (1) ci-dessus dans un bac-poubelle roulant pour ordures ménagères putrescibles (bacs spéciaux d'une contenance de 90 litres, distribués aux participants pour permettre le ramassage des ordures ménagères : cf photo plus bas), et apporter ces bacs jusqu'aux points de collecte des déchets autorisés par l'Organisateur ("local-poubelles" installé à proximité de chaque "Global Common", cf. emplacement p. 11) dans les horaires autorisés indiqués à la p.5.

Chaque participant se verra allouer en principe un seul bac-poubelles roulant pour ordures ménagères putrescibles. Cependant, les participants qui prévoient de gérer un restaurant ou d'autres activités commerciales pourront demander un nombre de bacs plus important à l'Association (cf. formulaire de demande p.14).

Bac-poubelle roulant pour ordures ménagères putrescibles



- (3) Le contenu des bacs-poubelles apportés aux points de collecte est ramassé par une entreprise de ramassage des ordures agréée par l'Organisateur dans des bennes tasseuses (camion éboueur spécialisé dans le ramassage des ordures

ménagères). Il laissera les bacs-poubelles vidés aux points de collecte.

- (4) Les participants viendront rechercher le lendemain matin au point de collecte leurs bacs-poubelles, en vérifiant bien qu'ils ont été vidés, pour les rapporter jusqu'à leurs pavillons avant l'ouverture du site au public. Les bacs-poubelles seront ainsi réutilisés tous les jours.  
Les horaires de dépôt des ordures aux points de ramassage par les bennes tasseuses sont indiqués aux alinéas (1) et (2) p.5.

2. Ordures ménagères putrescibles entrant dans la catégorie des "Déchets combustibles" (catégorie 16 dans le tableau 1 intitulé "Comment trier et jeter les ordures?" p.8)

Les ordures ménagères putrescibles suivantes, produites par les activités quotidiennes dans les pavillons et les activités commerciales des participants, notamment les restaurants, ne peuvent être traitées par méthanisation (phénomène biologique de transformation de la matière organique par des micro-organismes en l'absence d'oxygène par fermentation anaérobie) dans les installations de valorisation énergétique sur le site gérées par l'Organisateur. Il est donc demandé aux participants de les trier séparément, de les transporter et de les jeter en tant que "déchets combustibles".

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à vous adresser à l'Organisateur.

- (1) Produits alimentaires, restes de repas, et déchets provenant de la cuisine risquant d'entraver physiquement le bon fonctionnement mécanique des installations de valorisation énergétique par méthanisation

- 1) os (de bœuf, de mouton, de porc, de poulet, etc.) et arêtes de poisson
- 2) noyaux (de prune, de nêfle, de kaki, de lychee, etc.) plus gros que l'ongle de l'auriculaire
- 3) coquillages (huîtres, clams, palourdes japonaises, clams d'eau douce, etc.)
- 4) ingrédients spéciaux généralement non disponibles au Japon
- 5) épluchures de cuisine contenant beaucoup de fibres végétales comme les écorces de bambou, les feuilles de radis japonais, etc.
- 6) ingrédients alimentaires de consistance dure avant d'être cuisinée (potiron entier, etc.)
- 7) morceaux compacts de plus de 10cm<sup>3</sup> de volume (blocs de viande, tête de gros poisson, etc.)
- 8) plantes (fleurs coupées, plantes d'appartement à des fins de décoration comme les plantes vertes en pot, etc.)

- (2) Produits alimentaires risquant d'entraver le processus de méthanisation (production de méthane par des micro-organismes) par leur action microbicide naturelle quand ils sont en forte concentration ou en grande quantité.

ex. "wasabi" (raifort vert), gingembre, ail, condiments, etc.

3. Corps étrangers qui pourraient avoir été mélangés dans des restes de repas.  
Ces corps étrangers risquent d'entraver, comme expliqué à l'alinéa 2-(2) ci-dessus, le processus de valorisation énergétique par méthanisation par des micro-organismes : il est donc préférable de ne pas les mélanger avec les "ordures ménagères putrescibles", de les transporter et de les jeter selon une autre catégorisation, comme suit :

- 1) Déchets incombustibles (catégorie 17 dans le tableau 1 intitulé "Comment trier et jeter les ordures?" p.8)
  - a) métaux : couteaux, fourchettes, cuillères, feuilles d'aluminium, etc.
  - b) verre, porcelaine, faïence, poterie, etc.
- 2) Déchets combustibles (catégorie 16 dans le tableau 1 intitulé "Comment trier et jeter les ordures?" p.8)
  - a) bois : cure-dents, objets en bois, etc.
  - b) mégots de cigarettes
- 3) Autres catégorisations
  - a) huiles de cuisine usagées (cf. p.3, paragraphe 2. sur le traitement de ces huiles)
  - b) plastiques : "baran" (films de séparation ou de décoration dans les boîtes-repas), récipients de petite taille, boîtes à "bentô", film plastique style "saran", pailles, bâtonnets à cocktail, cuillères, sacs plastiques, etc.
  - c) baguettes jetables : les baguettes jetables en bois doivent être jetées séparément.

Note 1 : Les "déchets incombustibles" comprennent :

- les matériaux qui ne brûlent pas (porcelaine, poterie, etc.)
- les produits qui, une fois incinérés et réduits en cendres, ne peuvent être traités (déchets ultimes)
- les produits dont l'incinération provoque des émissions de substances nocives pour l'environnement

Note 2 : Les "déchets combustibles" comprennent les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni réutilisés, mais dont l'incinération n'entraîne aucune nuisance écologique